

VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES

ENCORE GARDE A VUE

Par Profil supprimé Postée le 31/10/2011 07:24

bonjour j'ai été arrêté pour la deuxième fois en possession de speed en tres petite quantité (environ 0,4 g)en moins de deux mois,sachant que la dernière fois j'ai ete relache au bout de quelques heures,mais que je n'ai toujours pas reçu ma convocation judiciare,pouvez vous m'indiquer ce que je risque,merci

Mise en ligne le 01/11/2011

Bonjour,

Dans l'éventualité où votre première garde à vue n'aurait pas de suite judiciaire, vous risquez toujours jusqu'à 3750€ d'amende et jusqu'à un an d'emprisonnement. Dans le cas où cette seconde interpellation viendrait s'ajouter à la première, et constituerait de ce fait un état de récidive, vous risqueriez alors qu'il y ait moins de clémence du tribunal et donc que la justice pénale soit plus durement appliquée, les peines ne pouvant pas dépasser les limites indiquées ci dessus.

Cordialement.
